

**Indicateur n° 2-1 : Ecarts d'équipement inter-régionaux et inter-départementaux en établissements et services médico-sociaux pour enfants et adultes handicapés**

**1<sup>er</sup> sous-indicateur : en nombre de places pour 1000 enfants et adultes**

**Finalité :** cet indicateur contribue à mesurer la réduction des disparités d'équipement en matière d'établissements et services accueillant des personnes handicapées.

**Précisions sur le dispositif :** la mise en place des Programmes Interdépartementaux d'Accompagnement des personnes âgées et handicapées (PRIAC) début 2006 a pour objectif une répartition plus équitable des ressources sur le territoire et une réduction des disparités inter et infra-régionales.

**Résultats :** les disparités d'équipement concernant les établissements et services pour personnes handicapées sont mesurées à l'aide de coefficients de variation (écart-type rapporté à la moyenne exprimé en pourcentage) des taux d'équipement pour 1 000 enfants et adultes :

	Enfants handicapés							Objectif
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
<b>Ecart inter-départemental</b>	<b>35,0%</b>	<b>34,4%</b>	<b>31,9%</b>	<b>32,2%</b>	<b>31,5%</b>	<b>31,1%</b>	<b>30,4%</b>	<b>Réduction des écarts</b>
<b>Ecart inter-régional</b>	<b>20,5%</b>	<b>19,7%</b>	<b>18,4%</b>	<b>18,5%</b>	<b>18,3%</b>	<b>18,0%</b>	<b>17,4%</b>	
<i>Médiane des départements</i>	9,2	9,5	9,5	9,5	9,6	9,9	9,9	
<i>Médiane des régions</i>	9,4	9,3	9,6	9,6	9,8	9,9	9,8	
<i>Moyenne France métropolitaine</i>	8,7	8,6	8,8	8,9	9,0	9,1	9,2	

	Adultes handicapés							Objectif
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
<b>Ecart inter-départemental</b>	<b>131,1%</b>	<b>124,0%</b>	<b>108,3%</b>	<b>96,2%</b>	<b>90,9%</b>	<b>88,9%</b>	<b>78,2%</b>	<b>Réduction des écarts</b>
<b>Ecart inter-régional</b>	<b>44,9%</b>	<b>44,6%</b>	<b>37,4%</b>	<b>33,1%</b>	<b>31,0%</b>	<b>31,3%</b>	<b>29,4%</b>	
<i>Médiane des départements</i>	1,1	1,2	1,2	1,4	1,6	1,8	2,0	
<i>Médiane des régions</i>	1,1	1,2	1,3	1,5	1,7	1,8	2,0	
<i>Moyenne France métropolitaine</i>	1,2	1,2	1,3	1,5	1,6	1,8	1,9	

Source : STATISS 2005 et 2006 pour données 2004 et 2005 - DREES pour données 2006 - CNSA pour données 2007-2010 (FINESS).

Note de lecture : on compte en moyenne sur la France métropolitaine (hors DOM) 9,2 places en établissements et services pour 1 000 enfants ; la moitié des départements dispose d'au moins 9,9 places pour 1 000 enfants. Sur ce secteur, on observe une dispersion des taux d'équipement de 17,4 % autour de la moyenne nationale pour les régions et de 30,4 % autour de la moyenne nationale si l'on considère les départements. Plus le coefficient de variation est élevé plus les valeurs sont dispersées autour de la moyenne - une diminution du coefficient de variation signifie donc une réduction des écarts territoriaux.

L'analyse comparée des indicateurs de dispersion sur les deux secteurs met en évidence une situation très contrastée entre les deux secteurs au niveau de la répartition de l'offre, plus inégalement répartie pour les structures relatives aux adultes handicapés par rapport au secteur de l'enfance.

Sur le secteur des enfants handicapés, les écarts inter-départementaux et inter-régionaux de taux d'équipement sont en baisse constante sur l'ensemble de la période. Selon une analyse de décomposition de la variance totale, cette diminution des écarts les départements est autant imputable à une réduction des écarts d'offre entre régions qu'à l'intérieur des régions.

Sur le secteur des adultes handicapés, les écarts inter-départementaux et inter-régionaux de taux d'équipement sont également en baisse constante sur l'ensemble de la période. La diminution des écarts d'équipement entre

départements est toutefois notable : les écarts à la moyenne nationale sont passés de 131,1 % à 78,2 % entre 2004 et 2010. Ceci peut s'expliquer par une situation historiquement très hétérogène sur ce secteur, la priorité mise sur le développement des places pour adultes dans les plans nationaux permettant progressivement de rééquilibrer l'offre au profit des territoires faiblement équipés. La décomposition de la variance totale sur le secteur des adultes handicapés montre que 85,9 % de la variance des taux d'équipement s'explique par une grande hétérogénéité à l'intérieur des régions en 2010.

En dynamique, l'évolution des écarts territoriaux dans les deux secteurs depuis 2004 ne repose pas sur les mêmes leviers d'action. Pour les adultes handicapés, le rééquilibrage s'opère progressivement, étant donné le point de départ initial, par des créations de places de MAS-FAM et le développement des services (SAMSAH-SSIAD). En revanche, pour les enfants handicapés, secteur où l'offre est beaucoup moins dispersée que pour les adultes, la répartition des moyens (essentiellement en SESSAD) - moins importants dans les plans que pour les adultes (dans le programme 2008-2012 de création de places, à peine 30 % sont destinées aux enfants) - permet de corriger significativement les déséquilibres observés entre les régions et les départements.

Il est rappelé que cet indicateur de mesure des écarts repose sur des données physiques relatives à l'offre médico-sociale sur le territoire ; l'indicateur suivant basé sur les données en euros pour 1 000 habitants permet d'introduire dans l'analyse un facteur qualitatif et financier.

Construction de l'indicateur : les disparités d'équipement concernant les établissements et services pour personnes handicapées sont désormais mesurées par les coefficients de variation des taux d'équipement pour 1 000 enfants et adultes. Le coefficient de variation correspond à l'écart-type des taux d'équipement pour 1 000 habitants, mesuré alternativement entre les départements et les régions, rapporté à la moyenne globale de la France métropolitaine (hors DOM) et exprimé en pourcentage. Les résultats des écarts inter-quartiles, présentés précédemment, peuvent en effet être sensibles sur petit échantillon, donc notamment au niveau régional. L'écart type est la mesure de dispersion la plus couramment utilisée en statistique pour mesurer la dispersion de valeurs autour de la moyenne.

Le taux d'équipement pour 1 000 habitants, pour chaque département et région, est calculé en rapportant le nombre total de places en établissements et services médico-sociaux en faveur des personnes handicapées de ces territoires (données Agence comptable CNAMTS) à la population par tranche d'âge (0-19 ans pour les enfants handicapés et 20-59 ans pour les adultes handicapés - source INSEE) multiplié par 1 000.

Le périmètre est la France dite métropolitaine (hors départements et territoires d'Outre-Mer) car, de part leur spécificité, les DOM étant à la fois des régions et des départements (région avec un seul département), il n'est pas possible de calculer de variance intra régionale.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur retenu : les taux d'équipement pour enfants et adultes handicapés retenus pour bâtir cet indicateur se réfèrent aux mêmes structures que celles définies dans les précisions méthodologiques de l'indicateur de cadrage n° 6. Les indicateurs de dispersion sont calculés à partir de données reflétant l'équipement réellement installé et ne tiennent pas compte des autorisations en cours.

L'interprétation des indicateurs peut être altérée par l'hétérogénéité des pratiques locales sur le terrain (en termes de choix de programmation, de politique de coût ou de diversification de l'offre, de choix de promoteurs et de délais de réalisation,...). Par ailleurs, il est à noter que des places nouvelles peuvent être financées sur la réserve nationale (10 % des mesures nouvelles d'une année du plan) sur des départements ou régions ciblés, indépendamment de leur niveau d'équipement. La répartition des crédits de places nouvelles financées sur la réserve nationale fait référence à une fraction des enveloppes de mesures nouvelles permettant au Directeur de la CNSA d'allouer un complément d'enveloppe régionale pour couvrir le coût d'opérations ciblées, autorisées par le Directeur général de l'agence régionale de santé sur instruction expresse du ministre, conformément aux procédures en vigueur.

**Indicateur n° 2-1 : Ecarts d'équipement inter-régionaux et inter-départementaux en établissements et services médico-sociaux pour enfants et adultes handicapés**

**2<sup>ème</sup> sous-indicateur : en euros pour 1 000 enfants et adultes**

*Finalité* : cet indicateur a pour finalité de compléter la mesure des disparités de l'offre médico-sociale en matière d'établissements et services accueillant des personnes handicapées, en introduisant une dimension financière : la dépense de l'assurance maladie en euros par habitant. Il est complémentaire du premier sous-indicateur sur la mesure des écarts d'équipement car il reflète les disparités territoriales à la fois au niveau de l'offre de services en termes de capacité d'accueil en établissements et services médico-sociaux (ESMS), mais également en termes de diversité des structures accueillant des personnes handicapées (caractérisées par des coûts par place très différents selon le type de structure).

*Résultats* : les disparités d'équipement concernant les établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour personnes handicapées sont mesurées à l'aide de coefficients de variation (écart-type rapporté à la moyenne exprimé en pourcentage) de la dépense de l'assurance maladie en euros pour 1 000 enfants et adultes :

	Enfants handicapés					Objectif
	2006	2007	2008	2009	2010	
<b>Ecart inter-départemental</b>	<b>44,5%</b>	<b>40,9%</b>	<b>41,0%</b>	<b>42,2%</b>	<b>43,0%</b>	<b>Réduction des écarts</b>
<b>Ecart inter-régional</b>	<b>17,6%</b>	<b>17,3%</b>	<b>18,0%</b>	<b>17,0%</b>	<b>16,0%</b>	
<i>Médiane des départements</i>	332	337	356	377	393	
<i>Médiane des régions</i>	342	357	367	383	405	
<i>Moyenne France (hors DOM)</i>	317	331	343	361	370	

	Adultes handicapés					Objectif
	2006	2007	2008	2009	2010	
<b>Ecart inter-départemental</b>	<b>132,5%</b>	<b>128,3%</b>	<b>121,1%</b>	<b>116,4%</b>	<b>115,6%</b>	<b>Réduction des écarts</b>
<b>Ecart inter-régional</b>	<b>35,8%</b>	<b>34,8%</b>	<b>33,1%</b>	<b>27,7%</b>	<b>31,9%</b>	
<i>Médiane des départements</i>	56	59	64	64	74	
<i>Médiane des régions</i>	52	57	61	61	73	
<i>Moyenne France (hors DOM)</i>	53	57	62	66	73	

Source : CNSA/CNAMTS, dépenses de l'assurance maladie concernant les ESMS pour les personnes handicapées, en euros pour 1 000 enfants et adultes.

Lecture : l'effort financier moyen de l'assurance maladie sur le champ des ESMS est de 370 € pour 1 000 enfants ; la moitié des départements dépense au moins 393 € pour 1 000 enfants. Sur ce secteur, on observe une dispersion de la dépense en euros pour 1 000 enfants de 16 % autour de la moyenne nationale pour les régions et de 43 % autour de la moyenne nationale si l'on considère les départements. Plus l'écart type relatif est élevé plus les valeurs sont dispersées autour de la moyenne - une diminution de l'écart type signifie donc une réduction des écarts territoriaux.

L'analyse comparée de cet indicateur de dispersion sur les deux secteurs met là encore en évidence une situation très contrastée en termes de moyens financiers dépensés pour l'offre médico-sociale, avec une dépense en euros pour 1 000 habitants beaucoup plus dispersée sur le secteur des adultes handicapés. Par ailleurs, on observe plus globalement sur l'ensemble du secteur des personnes handicapées une grande hétérogénéité entre les départements.

L'hétérogénéité de la dépense en euros pour 1 000 enfants entre départements reste assez forte et s'explique principalement par la diversité des structures installées, caractérisées par des coûts par place très différents et/ou des politiques locales (en termes de choix de programmation, de politique de coût ou de diversification de l'offre) assez hétérogènes.

Sur le secteur des adultes handicapés les écarts inter-régionaux et inter-départementaux se sont réduits sur la période mais à un rythme assez modéré, avec une stabilisation entre 2009 et 2010. Comme pour l'analyse en taux d'équipement, la disparité entre régions a moins diminué que la dispersion entre départements ce qui s'explique, d'une part, par l'implantation historique des structures sur le territoire et, d'autre part, par la diversité de l'offre du secteur caractérisée par des coûts place assez différents.

Construction de l'indicateur : les disparités d'équipement concernant les établissements et services pour personnes handicapées sont désormais mesurées par les coefficients de variation des données de dépenses en euros pour 1 000 enfants et adultes. Le coefficient de variation correspond à l'écart-type des dépenses en euros pour 1 000 habitants, mesuré alternativement entre les départements et les régions, rapporté à la moyenne globale France entière et exprimé en pourcentage. Les résultats des écarts inter-quartiles présentés précédemment, peuvent en effet être sensibles sur petit échantillon, notamment au niveau de la mesure des écarts entre régions. L'écart type est la mesure de dispersion la plus couramment utilisée en statistique pour mesurer la dispersion de valeurs autour de la moyenne.

La dépense en euros pour 1 000 habitants, pour chaque département et région, est calculée en rapportant les versements aux établissements et services médico-sociaux en faveur des personnes handicapées effectuée sur ces territoires (données Agence comptable CNAMTS) à la population par tranche d'âge (0-19 ans pour les enfants handicapés et 20-59 ans pour les adultes handicapés - source INSEE) multiplié par 1 000. Il s'agit donc d'une dépense effective, comptablement enregistrée dans les comptes de l'assurance maladie.

Précisions méthodologiques : les dépenses d'assurance maladie, fournies par l'agence comptable de la CNAMTS et extraites du SNIIRAM, portent sur le même périmètre que celui retenu dans l'indicateur de cadrage n°6, c'est à dire les établissements et services médico-sociaux pour enfants et adultes handicapés financés par la CNSA.

Il est à noter que les données relatives à l'année 2008 ont été modifiées, par rapport au dernier PQE, de manière à ce qu'elles intègrent les dépenses des ESMS financés par dotation globale dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).